

# SCRIPTA

---

**Numéro Scripta :** 8233

**Auteur(s) :** Alice de la Haie, veuve de Sylvestre Bellonc [particulier]

**Bénéficiaire(s) :** Thomas Prudhomme [particulier]

**Genre d'acte :** charte

**Authenticité :** non suspect

**Datation :** [...1140]

**Action juridique :** autre

**Langue du texte :** ancien français

## Analyse

Alice de la Haie, veuve de Sylvestre Bellonc, cède à Thomas Prudhomme sa portion des vignes du clos de la Chaumière, dans la paroisse de Chemilli, pour un cens annuel de six sous.

## Tableau de la tradition

### Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, Q. « De decimis et bladis Carnotensis dyocesis », n° [XXXI], p. 441.

## Dissertation critique

L'abbaye Notre-Dame de La Trappe est fondée en 1140. Peu d'indices à dater, mais cet acte est donc postérieur à cette année.

Comme c'est la copie du cartulaire, on ne sait pas si le texte français était celui de l'acte original ou la traduction faite lors de la transcription dans le cartulaire. Mais vu que la plupart des actes dans ce cartulaire sont en latin, le texte de l'original de cet acte était écrit probablement en français. Si c'est le cas, on peut situer cet acte vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Texte établi d'après a

Saichent tous que je, Aalis de la Haie, fame jadis feu Sevestre Bellonc, ay baillié et otréé à Thomas Proudomme et asses (à ses) hers toute ma partie et ma portion des vignes du cloos de la Chemiere, si comment il se poursiet, en la paroisse de Chemillié, en fieu de Clichamp, à tenir et avoir par le pries de sis soulz de rente, hetans (sic) par chescun an à la Saint-Remig d'otone, comme ledit Thomas et ses hers feront tous les menus services de ladicté Aalis, et ses hers feront le quint rachat, quant il vendra de droit, et quand à c'en tenir bien et leallement, etc.